Número de Révision: 011.3

Date de sortie: 12/09/2024

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article: **LOCTITE SI 5900**

Numéro IDH: 212184

Type de produit/utilisation recommandée: Pâte d'étanchéité silicone

numéro d'item 20166

Restriction d'utilisation: Non identifié

Région: Canada

Raison sociale:
Henkel Canada Corporation
Meadowpine Boulevard 2515
Mississauga, Ontario L5N 6C3

Votre contact:
Téléphone: +1 (905) 814-6511
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

ATTENTION:

H317 - PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE.
H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.
H351 - SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER LE CANCER.
H373 - RISQUE PRESUME D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
IRRITATION DES YEUX	2A
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
CANCEROGENICITE	2
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES	2

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d´avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

	P260 - Ne pas respirer les poussières. P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.
Intervention:	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage:	P405 - Garder sous clef.
Élimination:	P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Carbonate de calcium	471-34-1	30 - 60
Butan-2-one-O,O',O''-(vinylsilylidyne)trioxime	2224-33-1	1 - 5
2-butanone-oxime	96-29-7	1 - 5

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituent un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

Composants non dangereux

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu en tant que secret commercial.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Measures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Si inhalé, amener immédiatement la personne affectée à l'air frais. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec la peau:	Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec les yeux:	S'il y a contact avec les yeux, les rincer immédiatement avec de grandes quantité d'eau pendant 15 minutes et obtenir une aide médicale immédiate.
Ingestion:	Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Traiter en tenant compte des symptômes et en apportant un soutien.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié: Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.

Agents extincteurs inappropriés: Non disponible

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Éviter l'inhalation de vapeurs et de gaz.

Feu inhabituel ou risques d'explosion: Néant

Produit ou gaz issus de la combustion: Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. De formol. Vapeurs organiques irritantes.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage. Ne pas laisser le prodxuit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.

Méthodes de nettoyage: Absorber le déversement avec une matière inerte. Pelleter la matière dans un contenant approprié pour l'élimination. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien laver avant manipulation. Ne pas respirer les fumées ou la poussière de cette matière. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas ingérer. Réservé à l'usage industriel.

Stockage: Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit,veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fichetechnique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Carbonate de calcium	3 mg/m3 TWA particules alvéolaires 10 mg/m3 TWA particules inhalables	15 mg/m3 PEL poussière totales 5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales 50 MPPCF TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales 5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire.	Rien	Rien

2-butanone-oxime	Rien	Rien	10 ppm (36 mg/m3) TWA (Sensibilisateur de la peau)	Rien
Noir de carbone - Nano	3 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	3.5 mg/m3 PEL 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 50 MPPCF TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales	Rien	Rien
Silane, dichlorodimethyl-, reaction products with silica	3 mg/m3 TWA particules alvéolaires 10 mg/m3 TWA particules inhalables	0.8 mg/m3 TWA 20 MPPCF TWA 50 MPPCF TWA poussière totales 15 mg/m3 TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: Assurer une ventilation d'échappement locale adéquate afin de maintenir l'exposition du travailleur sous les limites permissibles.

Protection respiratoire: Si la ventilation est insuffisante pour empêcher efficacement l'accumulation de poussière, il faut fournir une protection respiratoire NIOSH/MSHA appropriée.

Protection des yeux: Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques; écran facial (s'il y a manutention de matière fondue).

Protection de la peau: Porter des gants imperméables s'il y a contactprolongé. Les gants devraient être testés afin d'établir la convenance pour le contact prolongé. Le port d'un tablier et de chaussures imperméables est recommandé.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique: Solide
Couleur: Noir
Odeur: Inodore
Seuil de détection d'odeur: Non disponible
Valeur pH: 7 - 9
Pression de vapeur: < 6.67 hPa (20 °C (68°F))
Point / zone d'ébullition: > 200 °C (> 392°F)
Point/domaine de fusion: > 400 °C (> 752°F)
Densité/Densité relative:: 1.31 à 20 °C (68°F)
Densité de vapeur relative: Non applicable, Le produit est un solide.
Point d'éclair: Non applicable
Inflammable/Limites inférieures d'explosion: Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion: Non disponible
Température d'auto-inflammation: La substance ou le mélange n'est pas classifié comme pyrophoriques.
Inflammabilité: Le produit n'est pas inflammable.
Taux d'évaporation: Non disponible
Solubilité: Polymérise au contact de l'eau. Eau
Coefficient de partage (value logarithmique):: Non disponible
Teneur VOC: 0.50 %
Viscosité dynamique: Non disponible
Viscosité cinématique: Non disponible
Caractéristiques de la particule: Non applicable, le mélange est une pâte.
Température de décomposition: > 100 °C

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Néant dans des conditions normales de traitement.
Produits de décomposition dangereux:	Méthyl éthyl cétoxime formée pendant le traitement. Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. De formol.
Produits incompatibles:	Des acides et des bases. Oxydants. Se polymérise en contact avec l'eau.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Chaleur excessive. Stockez loin des materiaux incompatibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion
Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Peut irriter les voies respiratoires. Quand elles sont chauffées à des températures supérieures à 300° F (150° C) en présence d air, les silicones peuvent former des vapeurs de formaldéhyde. Le formaldéhyde est un risque potentiel de cancer et un agent sensibilisateur cutané et respiratoire connu. Les vapeurs irritent les yeux, le nez et la gorge. Des conditions de manipulation sécuritaire peuvent être maintenues en gardant les concentrations de vapeur de formaldéhyde en dessous des limites admissibles d OSHA.
Inhalation:	Peut irriter les voies respiratoires.
Contact avec la peau:	Peut irriter la peau. Peut causer une réaction alergique de la peau.
Contact avec la peau:	Peut causer une réaction alergique de la peau.
Contact avec les yeux:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Contact avec les yeux:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion:	Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.
Ingestion:	Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.

Substances dangereuses	**LC50s et LD50s**
Carbonate de calcium	Oral LD50 (Rat) = 6,450 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 6,450 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 3 mg/l
Butan-2-one-O,O',O''-(vinylsilylidyne)trioxime	Rien
2-butanone-oxime	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.83 mg/l

Substances dangereuses	**Effets immédiats sur la santé**	**Effets retardés sur la santé**	**Effets chroniques sur la santé**
Carbonate de calcium	Poussières nuisibles		
Butan-2-one-O,O',O''-(vinylsilylidyne)trioxime	Irritant	Allergène	
2-butanone-oxime	Irritant	Allergène	Sang Système nerveux central Yeux Quelques éléments de preuve de cancérogénicité

Substances dangereuses	**NTP cancérigène**	**IARC cancérigène**	**OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)**
Carbonate de calcium	Non	Non	Non
Butan-2-one-O,O',O''-(vinylsilylidyne)trioxime	Non	Non	Non
2-butanone-oxime	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination. Le caoutchouc guéri peut être incinéré ou landfilled après EPA et les règlements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriés ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précedante version dans les paragraphes: 1,15

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 12/09/2024

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.